



Frais notaire liquidation patrimoine

Par Elna, le 23/01/2019 à 11:53

Bonjour,

J'aimerais connaître le montant exact des frais de notaire pour la liquidation de notre patrimoine, lors d'un divorce par consentement mutuel. Le seul bien concerné est un appartement acheté et encore évalué à 84 000 € (avec un crédit restant de 22 000 €). Nos véhicules ne sont pas concernés. J'ai fait les calculs suivants :

- Frais et émoluments du Notaire : $84\,000\text{ €} \times 1.8\% = 1512\text{ €}$
- Droits de partage : $66\,000\text{ €} \times 2.5\% = 1650\text{ €}$ Soit en tout 3160 € + les 50 € pour enregistrement aux minutes

Est-ce bien cela ?

Enfin, qu'appelle-t-on l'actif ? et le passif ?

Avec mes remerciements, Cordialement